

**MAIRIE DE
MONTAGNAC**

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :

SERVICE INSTRUCTEUR
34120 PEZENAS

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 34162 23 K0094

Reçu le 13/09/2023

Adresse des travaux :
23 Avenue DES FRANÇAIS D'ALGÉRIE
34530 MONTAGNAC

Nature des travaux : Transformation garage en habitation

Destinataire :

**MR REMOND ALAIN
MME DEDIEU MARTINE
23 AVENUE DES FRANCAIS D'ALGERIE
34530 MONTAGNAC**

**Objet : DECISION TACITE D'OPPOSITION
Classement sans suite**

Madame, Monsieur,

Par lettre en date du 10/10/2023 vous avez été invité à compléter votre dossier relatif à l'affaire visée ci-dessus dans les délais requis de 3 mois (soit avant le 10/01/2024).

Ces documents ne m'ont pas été fournis dans les délais requis. En conséquence, conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une décision tacite d'opposition.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MONTAGNAC, le 19 JAN. 2024

M. Yann LLOPIS
Maire de MONTAGNAC



(La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du code de l'urbanisme)